

AGREGES HORS-CLASSE 2020

Malgré le contexte lié au Covid-19 vos élus du SNES-FSU ont continué à vous défendre en participant par visioconférence à la CAPA Hors classe le 10 Juin 2020.

Après un travail attentif de vérification des dossiers et après avoir questionné l'administration, les commissaires paritaires du SNES-FSU en amont et lors de cette CAPA sont intervenus à de nombreuses reprises afin que les droits de chacun soient respectés. Ils ont également rappelé à l'administration ses devoirs envers les personnels.

Fin du paritarisme, les collègues seuls face à l'administration !

Malheureusement pour les personnels, les commissaires paritaires du SNES-FSU ne seront plus là pour vérifier les éventuelles erreurs...

Dès l'année prochaine l'administration mènera seule ces opérations ouvrant la porte à la suspicion et à la rupture de confiance qui ne pourront que fragiliser le fonctionnement de nos établissements et les collectifs de travail. Est-ce vraiment l'urgence ? Les élus du SNES-FSU pensent qu'au contraire il est nécessaire de renforcer le paritarisme.

La « valeur professionnelle »

La « valeur professionnelle » de chaque promu est appréciée par le recteur à partir des avis rendus par les « évaluateurs primaires ».

Cette appréciation finale du recteur **se décline en 4 degrés** : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant et À consolider. **Elle restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu à la hors-classe.**

Cette année la CAPA a fait remonter 179 collègues en CAPN.

Ancienne situation			Nouvelle situation			Durée de l'échelon HC
Classe normale			Hors-classe			
Echelon	Indice	traitement	Echelon de reclassement	Indice	traitement	
11 avec plus de 3 ans	830	3087	4 ^{ème} (1 ^{er} chevron : A1) sans ancienneté	890	3313	
11 avec moins de 3 ans	830	3087	3 ^{ème} ancienneté conservée	830	3087	3 ans
10 avec plus de 2 ans	800	2975	3 ^{ème} sans ancienneté	830	3087	3 ans
10 avec moins de 2 ans	800	2975	2 ^{ème} ancienneté conservée	800	2975	2 ans

L'échelon pris en compte est celui atteint au 31 août 2020.

Les traitements indiqués sont les traitements nets en zone 3 (sans indemnité de résidence) sans le précompte MGEN, et sans le prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2020.



**POUR NOS METIERS,
POUR L'ÉDUCATION
NATIONALE :**

Salaires, Carrières
Conditions de travail
Défense des personnels
Promotion du service public

Pour que l'Éducation nationale redevienne une priorité

**ADHÉREZ,
FAITES ADHÉRER
au SNES-FSU**

C'est la voie de l'efficacité pour vous et pour tous
Défense des personnels et du paritarisme
Revalorisation de nos carrières et des salaires
Promotion du service public

Pour que l'Éducation nationale redevienne une priorité

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense collective**

SYNDIQUEZ-VOUS !

C'est la voie de l'efficacité pour chacun et pour tous.

Bien syndicalement,

vos commissaires paritaires agrégés : Julie Bagge, Marie-Jeanne Chevremont, Philippe Claveau, Bruno Combette, Quentin Dauphiné, Julie Fenouille, Maryvonne Guignonnet, Didier Krebs, Fabienne Langoureau, Eric Michelangeli, Florence Muller, Henri Reboul, Alexandra Rongear, Emilie Walczac